

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL136

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , valant titre provisoire de séjour. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'attestation remise au demandeur vaut titre provisoire de séjour, afin de lui permettre d'accéder à un certain nombre de démarches.